

Pacte Ardennes



Le Pacte Ardennes, signé le 15 mars 2019, est un ensemble d'engagements entre les acteurs du territoire destiné à renforcer l'attractivité du département des Ardennes à tous points de vue en s'appuyant sur ses atouts.

Des réunions de lancement ont eu lieu dès juin 2018, présidées par le préfet. En ont découlé 17 groupes de travail sur différentes thématiques, dont le développement des énergies renouvelables dans le département.

Le Pacte s'appuie sur 4 objectifs stratégiques :

- mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais
- construire une valorisation d'excellence du patrimoine ardennais, bâti et naturel
- faire prendre de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours
- accentuer les conditions du bien-vivre dans les Ardennes.

Actuellement, 66 fiches actions dont le programme financier a été bouclé sont finalisées et 65 fiches projets sont en cours d'approfondissement pour en compléter le contenu et les modalités de réalisation. Madame la sous-préfète de Rethel est notamment responsable des cinq fiches actions et des six fiches projets en lien avec le développement des énergies renouvelables.

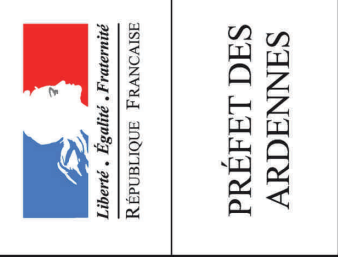
LE MOT DU PREFET

Depuis dix ans, le développement des énergies renouvelables dans les Ardennes n'a cessé d'évoluer positivement. Nous comptons encore de nombreuses installations supplémentaires en 2018. Cette année, les énergies renouvelables produites dans le département représentent 30,6 % de la consommation d'énergie départementale.

Le pacte Ardennes mettra en oeuvre des actions pour contribuer à atteindre l'objectif ambitieux du schéma Ardennais, fixé en 2010, de 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie. Ce pacte exprime notamment la forte volonté d'amener les Ardennes à devenir un département labellisé solaire et un territoire expérimental du développement de masse de la méthanisation. Je souhaite que la mobilisation collective de l'État, des collectivités territoriales et de tous les partenaires locaux permette d'atteindre cet objectif, voire de le dépasser.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui contribuent par leurs initiatives locales, notamment à travers leurs interventions au groupe technique « Transition Énergétique », à ces résultats très encourageants.

Pascal Joly



PRÉFET DES
ARDENNES

Les productions d'énergies renouvelables dans les Ardennes



Chiffres clés

Direction départementale des territoires, service environnement
3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex
Horaires d'ouverture : 9h00 – 11h30 et 14h00 – 16h30
Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17 –
Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr Site Internet : www.ardennes.gouv.fr

